BULLETIN D'INSCRIPTION
Marseille 21-22-23 janvier 2009

HIGH TECH MARSEILLE 21-22-23 JANV. 2009

A retourner dûment rempli par le participant à :

CR2 conseil / HTC 2009 – 60 rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS - FRANCE
Tél : 33 (0)1 53 79 05 05 – Fax : 33 (0)1 53 79 26 88 – E-mail : contact@cr2conseil.com – Site web : www.hightech-cardio.org

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Titre ou fonction : ..... Spécialité : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom du Centre : ..... Service : .....

Adresse professionnelle : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail *(champ obligatoire)* .....

Tout bulletin mal complété ne pourra être traité.

Droits d'inscription

Les frais d'inscription sont pris en charge par *(nom de la société)* : .....

☐ **720,00 € TTC** *(dont TVA 19,6%)*

Ce tarif comprend : l'inscription au Congrès, la participation aux pauses café et aux déjeuners et les documents du Congrès.

Méthode de paiement

☐ **Par chèque bancaire :** libellé en euros uniquement à l'ordre de HTC 2009 / CR2 conseil

☐ **Par carte de paiement :** je soussigné(e), ..., autorise CR2 conseil à débiter le montant de ..... euros sur ma carte dont les coordonnées suivent :

☐ VISA ☐ MASTERCARD ☐ AMEX

Nom du titulaire : .....

Numéro de carte : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date d'expiration : |_|_| |_|_|

Signature

☐ **Par virement bancaire :** *frais bancaires à la charge de l'émetteur*

Joindre au formulaire d'inscription une copie de la confirmation du transfert bancaire

Titulaire du Compte : HTC 2009/CR2 conseil

Pour les virements depuis la France

Code Banque : 30066
Code Guichet : 10211
N° de Compte : 00010705306
Clé RIB : 69
Domiciliation : CIC Paris Tolbiac - 224 rue de Tolbiac - 75013 Paris

Pour les virements depuis l'étranger

IBAN International Bank Account Number

FR76	3006	6102	1100	0107	0530	669

Bank Identification Code (BIC) : CMCIFRPP

L'INSCRIPTION N'EST VALIDEE QU'A RECEPTION DU REGLEMENT TOTAL

Annulations : *Seules les annulations d'inscription* ***notifiées par écrit auprès de CR2 conseil*** *seront prises en compte. Les annulations d'inscription réalisées avant le 5 janvier 2009 seront remboursées sous déduction de 60 € de frais de dossier. Après la date du 5 janvier 2009, les inscriptions seront facturées en totalité.*